



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS



Commandement de la
région Terre Nord-Est,
commandement des
forces françaises et de
l'élément civil stationnés
en Allemagne.



Metz, le 14 JUIN 2011
N° 3850/DEF/EM RTNE/DIVSOUT/BSI/SSE

Le général de corps d'armée Pascal PÉRAN,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de la zone de défense et de sécurité Est
officier général chargé de la zone de soutien Nord-Est
commandant les forces françaises
et l'élément civil stationnés en Allemagne,
à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : La Neuville-en-Hez (60) – révision du POS.

RÉFÉRENCE : Lettre du 26 mai 2011.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de La Neuville-en-Hez les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du plan d'occupation des sols.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée n'est pas grevée de servitudes relevant de l'État-défense et qu'aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

De même, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal.

C'est pourquoi, je ne souhaite, ni être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce plan d'occupation des sols, ni recevoir le projet arrêté par délibération du conseil municipal.

Par ailleurs, de nouveaux textes relatifs à la gestion du domaine militaire, en cours d'élaboration, paraîtront d'ici fin 2011. En conséquence, je vous précise que ces dossiers seront, dès parution de ces textes, traités par la base de défense territorialement compétente.

COPIE :
USID Creil
ESID Metz
COMBdD Creil

Par ordre,
Le Colonel Yves LÉVÊQUE,
chef de la division
métiers du soutien.

